

Compte rendu de la Journée Mondiale des Pêcheurs 2009 organisée les 20 et 21 novembre à Lorient par le collectif Pêche & Développement – Notes de Yann Yvergniaux (ICSF)

A l'occasion de la Journée Mondiale des Pêcheurs 2009, le Collectif Pêche & Développement a organisé deux demi-journées de conférences-débats les 20 et 21 novembre à Lorient.

➤ **Vendredi 20 novembre, 14h – 19h : Approche critique de la gestion scientifique des pêches**

Après une introduction de la Présidente, **Danièle Le Sauce**, retraçant l'histoire du Forum Mondial des Pêcheurs et de la Journée Mondiale des Pêcheurs, l'après-midi du 21 novembre fut placée sous le signe de l'optimisme et de l'espoir portés par les collaborations et synergies à l'œuvre dans le secteur de la pêche. Une attention particulière fut portée à la nécessité d'apporter une réponse collective au Livre Vert, compte tenu de la vision particulièrement négative de la pêche véhiculée par la Commission européenne.

Avec pour thème global « **Approche critique de la gestion scientifique des pêches** », la première série d'interventions fut entamée par **Menakhem Ben-Yami**, ancien pêcheur, écologiste et technicien des pêches israélien.

Avec une approche résolument critique du rôle des scientifiques dans la gestion des pêcheries, Mr Ben-Yami souligna l'aspect inadéquat de cette approche bioéconomique rarement remise en cause. « *Les gestionnaires avisés par les scientifiques ne questionnent jamais les fondements même des pêcheries* », dit Mr Ben-Yami.

Selon lui, cette gestion est fondée sur une science obsolète et inadéquate face à laquelle les pêcheurs ne disposent d'aucun moyen de contestation. Cela est dû à la prévalence des mathématiques et des sciences exactes, au détriment des autres types de savoir.

D'après Menakhem Ben-Yami, la gestion scientifique des pêches souffre de deux handicaps majeurs : premièrement, elle considère la pêche comme étant le seul facteur de fluctuation des stocks ; deuxièmement, elle est basée sur des modèles qui isolent les espèces au lieu de considérer les interactions entre espèces. Il s'agit là, selon Mr Ben-Yami, d'une gestion « écologiquement absurde » qui ne tient pas compte de l'approche écosystémique.

Fervent partisan de la promotion des savoirs et savoir-faire des professionnels, Menakhem Ben-Yami mit l'accent sur la nécessité de considérer les pêcheurs comme des experts en matière de gestion. Il fustigea également la prééminence du quantitatif, souvent « spéculatif » et « fantaisiste », ainsi que l'instrumentalisation des données scientifiques.

« *Depuis l'invention de l'ordinateur, on croit que les statistiques suffisent à elles seules pour évaluer les stocks de poissons. C'est plus confortable que d'aller voir ce qui se passe en mer* ».

Informations supplémentaires :

http://www.ouest-france.fr/actu/AgricultureDet_-L-etude-de-la-ressource-victime-de-l-ordinateur-3640-1165226_actu.Htm

http://www.letelegramme.com/local/morbihan/lorient/ville/peche-ne-pas-desequilibrer-la-pyramide-des-ages-21-11-2009-664895.php?utm_source=rss_telegramme&utm_medium=rss&utm_campaign=rss&xtor=RSS-21

<http://www.comitedespeches-guilvinec.fr/spip.php?article329>

Suite à cette présentation fut lancé un débat.

Benoît Guérin, animateur du CCR Sud-ouest, fit part de son accord avec les propos de Mr Ben-Yami, en insistant sur la nécessité de remettre en cause la base scientifique unique plutôt que la gestion en elle-même. La question est d'arriver à formaliser les connaissances et les savoirs empiriques des professionnels pour les faire valoir auprès des scientifiques reconnus. « *Il faut mettre les scientifiques en face de leurs contradictions, pour qu'ils acceptent de discuter* ». Il faudrait se déplacer vers une approche plus « poétique » et plus « juste » qui reconnaisse la vie du monde marin et le savoir empirique des pêcheurs.

André Le Berre, Président du Comité Régional des Pêches de Bretagne, salua également le discours de Mr Ben-Yami. Mr Lebert souligna cependant le fait qu'il n'existe aucune volonté à ce que les connaissances des pêcheurs soient valorisées. Cela est en partie dû au fait que les pêcheurs sont souvent taxés de « pilleurs » ou de « menteurs ». A titre d'exemple, il mentionna l'utilisation de mailles carrées par lui et ses collègues vingt auparavant, dont personne ne se soucia à l'époque alors qu'aujourd'hui des études scientifiques sont menées pour tester la sélectivité de tels dispositifs.

René-Pierre Chever, secrétaire du CLPMEM du Guilvinec, également d'accord avec l'ensemble de la présentation de Mr Ben-Yami, revint sur une question passée sous silence : celle de la confiance. Les pêcheurs pensent que les bases des données scientifiques qui servent à l'élaboration des quotas et TAC ne sont pas justes. Cela a pour effet que les pêcheurs ne se sentent pas concernés par cette gestion, à l'exception de quelques pêcheries. Le rôle des comités locaux et de certaines OP est de rétablir cette confiance, afin d'envisager une gestion plus harmonieuse des pêcheries.

Après quelques échanges entre intervenants, facilités par l'interprète James Smith, **un ancien scientifique à la retraite** tint des propos tout à fait différents. « *J'ai été extrêmement choqué par l'exposé que je viens d'entendre* », commença-t-il. Selon lui, les scientifiques se réunissent et tentent tant bien que mal de synthétiser l'ensemble des travaux réalisés dans le monde. Il défendit que les biologistes travaillent dans une logique globale, en tenant compte de l'environnement, d'autres disciplines et de très nombreux critères, afin d'élaborer leurs modèles mathématiques. « *Les scientifiques ne sont pas taillables et corvéables à merci, et ne donnent pas les résultats qu'il faut donner* », souligna-t-il. « *Les scientifiques ont une éthique (...) mais les pêcheurs ont scié la branche sur laquelle ils étaient* », conclut-il.

Ensuite, le président du Comité Régional des Pêches de l'île de La Réunion, **Jean-René Enilorac**, marqua également son accord avec l'exposé de Menakhem Ben-Yami. « *Aujourd'hui le monde de la pêche est considéré comme des prédateurs* », fit-il remarquer.

Gérard Romiti, président du CRPMEM de Corse, mit en évidence l'aberration de la législation européenne qui souhaite appliquer les mêmes mesures à la Méditerranée qu'aux océans, la première étant pourtant une mer fermée. « *Nous gérons cette mer avec les Prud'homies depuis 1430. Si on avait voulu épuiser les stocks, on l'aurait fait* ». Il précisa aussi la situation dramatique de la pêche corse face à la navigation de plaisance.

Un intervenant posa ensuite la question suivante : « *Comment se fait-il que des organisations telles que Greenpeace ont autant de facilité à faire passer leur message auprès du grand public ?* ». Il était étonné que ces organisations puissent transmettre des idées si radicales et favorables aux politiques des quotas, avec l'aide de scientifiques pourtant indépendants des décideurs politiques.

Le dernier commentaire fut celui de **François X** de l'IFREMER. Il souligna la nécessité de renforcer les collaborations entre scientifiques et professionnels, précisant que « *si la recherche est en contradiction avec la réalité, il y a un problème* ». Il insista également sur la nécessité de soumettre les résultats des recherches à l'évaluation de scientifiques qui sont autres que ceux siégeant au sein du comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) de la Commission européenne.

Après la pause qui suivit le débat fut lancée une table-ronde sur le thème « **Les pêcheurs sont aussi des experts** ». La table-ronde fut modérée par **Alain Le Sann**.

Xoan Lopez, Secrétaire de la Fédération des Cofradias de Galice, fit un bref portrait de la pêche artisanale galicienne et du rôle des Cofradias dans la gestion des pêcheries du golfe de Gascogne. Selon lui, la responsabilité n'est pas seulement celle des scientifiques mais surtout celle des décideurs politiques. Il revint sur la nécessité d'une réforme profonde de la pêche mettant l'accent sur les capacités de gestion des professionnels et les potentialités de collaborations avec les scientifiques, principalement en ce qui concerne l'élaboration de « cartes » des pêcheries, de plans d'aménagements et de plans de reconstitution.

René-Pierre Chever félicita Xoan Lopez pour son implication dans le CCR Sud-ouest par la création d'un groupe de travail « Pêche traditionnelle ».

Xoan Lopez souligna l'intérêt de la contribution de ce groupe de travail au Livre Vert, notamment en ce qui concerne la définition d'un « régime différencié », mais également vis-à-vis de la défense de territoires de pêche traditionnels réservés et de la dimension « communautés de pêche ». Il revint également sur le travail complexe de définition des pêches traditionnelles, artisanales, côtières et industrielles dans un contexte de diversité. Le groupe de travail est le plus apte à confronter les différentes réalités entre elles.

René-Pierre Chever insista sur la nécessité que chaque région définisse indépendamment la pêche artisanale. Il est impossible d'envisager une définition globale.

Gérard Romiti appuya cette vision d'une « mosaïque européenne » de la pêche, précisant que chaque région de pêche doit faire l'objet d'une gestion particulière. Il souligna de nouveau les

particularités de la Méditerranée. Selon lui, « *les prud'homies doivent être l'exemple des cofradias* ». Il déplora la fermeture de la pêche à l'espadon sans avis scientifique. A ce sujet, il décrivit la récente association entre prud'homies et laboratoires universitaires afin d'élaborer de nouveaux plans de gestion. Il souligna également la cogestion avec les pêcheurs du Parc International des Bouches de Bonifacio. Il montra enfin son appréhension face à la pêche de plaisance.

Représentant le WWF France, **Charles Braine** commenta sur la nécessité d'encadrer rigoureusement la pêche de plaisance : « *il ne doit pas y avoir des règles pour certains et la liberté pour les autres* ». Il revint ensuite sur des collaborations entre les prud'homies du Var, le WWF, l'IFREMER de Sète et l'Université de Nice. Le but de telles collaborations est d'essayer d'imaginer quelque chose d'autre que les TAC fixés et les QIT : « *Il faut continuer sur cette logique qui part d'en bas et tenter de monter des plans de gestion à long terme* ».

D'après **Olivier Le Nezet**, Président du Comité Local des Pêches de Lorient, « *Il faut arrêter de diaboliser. Le premier concerné, c'est le marin et il est là pour conserver la biodiversité* ». Il fustigea les environnementalistes qui, selon lui, essaient d'« assassiner » les professionnels.

Jean Michel Le Ry, du Collectif Pêche & Développement, revint ensuite sur le principe de subsidiarité selon lequel la ressource doit être gérée au plus près de la réalité, c'est-à-dire par les professionnels. Selon lui, la PCP est une « machine monstrueuse » qui, en tentant de tout gérer par des quotas, s'est bien éloignée de ce principe. Pourtant, « *le quota est une espèce d'étalon quantitatif absolument pas adapté à une ressource vivante* ». Il mit également en évidence la nécessité d'une PCP sociale face à laquelle tous les Etats membres sont égaux en matière d'accès à la ressource et de contrôle.

Charles Braine se fit ensuite l'écho du débat concernant le chalut en critiquant les deux positions extrêmes quant à l'utilisation de cet engin : « *Je n'ai pas une religion anti-chalut et je pense que, pour être pragmatique, il ne faut pas non plus être un religieux du chalut et ne jamais se poser les bonnes questions* ».

Jean-René Enilorac voulut ensuite aborder le sujet de la commercialisation, notamment la question de la concurrence des pays hors UE. A La Réunion, les pêcheurs sont concurrencés par les produits en provenance des pays ACP mais également d'Inde et du Vietnam.

Une brève séance de questions-réponses fut ensuite animée par l'audience et les intervenants.

En guise de conclusion de cette table-ronde, **Alain Le Sann** remarqua l'appréhension généralisée que manifestent les pêcheurs à l'égard des scientifiques, mais souligna également les remises en question et les évolutions tant chez les uns que chez les autres. « *Quand on regarde ce qui ressort de débats comme ici, on s'aperçoit quand même qu'il faut casser la machine de la PCP telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, pour complètement descendre vers le bas, régionaliser, responsabiliser les acteurs, mettre les gens en état de débattre et de discuter là où les confrontations ont été fortes (...) On est là au bord d'une réflexion collective* ».

➤ **Samedi 21 novembre, 9h – 12h30 : Des initiatives pour une pêche responsable, présentées par les pêcheurs, pour une autre Politique Commune des Pêches**

Danièle le Sauce introduisit la journée par ces mots : « *Trop longtemps, les pêcheurs ont délégué. Trop longtemps, on a pris des décisions à leur place. La meilleure façon de prendre en compte leurs initiatives, c'est bien quand ce sont eux justement qui les mettent en valeur* ».

La présentation de **Bastien Malgrange** (Collectif Pêche & Développement), intitulée « **Initiatives pour une pêche responsable** », consista en un recensement (non-exhaustif) des bonnes pratiques, individuelles ou collectives, impulsées par les pêcheurs eux-mêmes sur le littoral breton. Les initiatives abordées furent les suivantes :

- Adaptation de casiers à seiches afin de limiter les gaspillages d'œufs ;
- Marquage des femelles homards dans le quartier maritime de Paimpol-Lannion;
- Associations entre agriculteurs, conchyliculteurs et pêcheurs autour du problème de la qualité des eaux ;
- Alternatives de distribution des produits afin de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs ;
- Alternatives énergétiques afin de réduire la consommation de carburant (voiles, etc.) ;
- Initiative collective des ligneurs autour de la valorisation de leurs produits (bar, etc.) ;
- Gestion de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, construite autour d'une « prise de conscience collective d'un besoin d'organisation » ;
- Parc Marin d'Iroise, comme outil de cogestion de l'espace marin (affirmation des droits des pêcheurs par le biais du conseil de gestion) ;
- Sélectivité de la pêcherie de langoustine du golfe de Gascogne, avec pour objectif de « trier sur le fond plutôt que sur le pont ».

Après cet inventaire, Bastien Malgrange souligna le rôle clé des « preneurs d'initiatives » et des « passeurs d'innovations » dans la mise en place d'activités responsables. Il insista également sur l'évolution, au niveau local, vers des prises de décision collégiales orientées sur le long terme. De telles avancées en matière de gestion sont incompatibles avec des politiques globalisantes et uniformes.

Les slides de son exposé seront disponibles sur le site internet de Pêche & Développement.

Suite à cette présentation, plusieurs pêcheurs auraient dû intervenir, mais la plupart furent obligés d'annuler leur participation. Bastien Malgrange fit la lecture d'une courte présentation écrite rédigée par Bruno Claquin, Président du CLPM de Douarnenez, sur le thème de la responsabilité des pêcheurs et de leurs pratiques. « *Beaucoup de choses sont à mettre en place pour montrer que le pêcheur doit et sait se montrer responsable sur le long terme* », avait-il écrit, soulignant par là que les moyens pour mettre en œuvre et pour relayer les bonnes pratiques ne sont pas toujours à portée des pêcheurs.

La présentation du seul pêcheur présent fut celle de **Romain Verger**, ligneur d'Ouessant. Son exposé s'articula dans un premier temps autour de la question suivante : « *En quoi la ligne s'inscrit-elle dans une logique de pêche responsable ?* ». Il mit l'accent sur les démarches individuelles et collectives permettant l'identification des produits issus de la pêche à la ligne, et la valorisation des captures à l'égard des consommateurs. Cette valorisation se construit autour du métier de la ligne en lui-même.

Selon Romain Verger, pêcher à la ligne c'est « *Pêcher mieux, pêcher moins, vendre mieux, pour vivre mieux... et non pas gagner plus comme certains le pensent* ».

Ensuite, Romain Verger se fit le porte-parole des pêcheurs face aux nombreux questionnements qui surgissent aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne les quotas, il pointa les défauts d'une évaluation des stocks n'intégrant pas les dimensions écosystémique et climatique et les connaissances empiriques des pêcheurs. « *Au vu de ces éléments, comment aujourd'hui évaluer une production maximale durable, étant donné qu'un certain nombre de biais entrent dans les évaluations de stocks ?* », se demanda-t-il. Selon lui, la gestion devrait encadrer l'effort de pêche en termes de temps, d'engins et d'espace plutôt qu'en termes de quotas. D'autre part, il exprima ses craintes quant à l'emploi de QIT ou autres instruments synonymes de transfert des droits d'accès à la ressource : « *Aujourd'hui, si on rentre dans un système de QIT, il y a un risque à court ou moyen terme de rachat des droits à produire par quelques gros armements industriels qui mettraient très rapidement à mal la petite pêche côtière* ».

Deuxièmement, il aborda la question des marchés : « *Aujourd'hui, comment résoudre le dilemme entre trop cher pour le consommateur et pas rentable pour le pêcheur ?* ». Il mit en évidence la nécessité de s'engager dans une démarche qualitative plutôt que quantitative. Selon lui, l'enjeu serait avant tout d'identifier le poisson pêché par les pêcheurs artisans de celui en provenance de l'aquaculture ou de la pêche industrielle, en insistant sur la labellisation, la traçabilité et la communication. Il pointa également l'absurdité des marges bénéficiaires entre le producteur et le consommateur.

Romain Verger conclut : « *Le système des subventions a permis de mettre sous perfusion le milieu de la pêche, mais il va falloir s'en affranchir en entrant dans une réflexion un peu plus profonde* ».

Suite à ces présentations fut lancé un court débat.

Le second thème, « **Le rôle des femmes dans la pêche** », fut abordé par **Katia Frangoudes** membre du réseau AKTEA et chercheur de l'IUEM Brest. Selon elle, le rôle des femmes dans les communautés de pêche est particulièrement méconnu, y compris par les pêcheurs eux-mêmes. En effet, les tâches exécutées par les épouses collaboratrices sont souvent reléguées au second plan, y compris dans la transformation et dans la vente.

Elle décrit l'objectif du réseau européen AKTEA comme étant de « *Promouvoir la participation des femmes dans le processus de décision au sein du secteur de la pêche* ». Même au travers de l'axe 4 du FEP, sensé aborder les questions de genre, le sujet semble rarement être une priorité. Selon elle, la question du genre est en permanence reléguée au second plan dans les plans stratégiques et opérationnels des Etats membres. Katia Frangoudes souligna les limites du « Gender Mainstreaming ».

D'autre part, elle montra sa crainte au sujet des QIT en regard de la situation des femmes des pêcheurs : « *Si les pêcheurs décèdent, elles n'ont aucun droit sur les quotas. (...) Nous demandons à l'Union européenne de mettre en place un cadre prenant en compte cette dimension* ».

Les slides de son exposé seront disponibles sur le site internet de Pêche & Développement.

Suite à cette présentation fut lancé un court débat au sujet des QIT et de la « communauté réduite aux acquêts ».

Le troisième thème, « **Les Prud'homies de pêcheurs et les bonnes pratiques en Méditerranée française** », fut abordé par **Elisabeth Tempier**, de l'antenne méditerranéenne de Pêche & Développement.

Selon elle, « *Les Prud'homies ont été porteuses d'un système, d'un mode de développement jusqu'à il y a peu* ». Elle se concentra donc sur l'histoire récente de ces institutions, des années 1960 à nos jours, et sur les métamorphoses opérées ces dernières décennies dans les pêcheries méditerranéennes.

D'après Elisabeth Tempier, la logique de répartition qui caractérisait les prud'homies et leurs territoires a été bouleversée à partir des années 1960 par une conjonction de facteurs : volonté étatique d'industrialiser la pêche en méditerranée ; implantation des activités de l'IFREMER et de l'ISTPM (Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes) ; ouverture du marché commun. « *L'idée est devenue celle de privilégier les unités les plus performantes pour qu'elles puissent être compétitives sur un marché ouvert* », alors que le fonctionnement ancestral des Prud'homies était fondé sur l'alignement sur les métiers les plus faibles. Un système productiviste et expansionniste fut alors mis en place.

Elle fit ensuite le tour des options disponibles pour l'avenir : « *Le dilemme qui se pose aujourd'hui, qui est posé par le Livre Vert et sur lequel on réfléchit, c'est de savoir quel mode de développement on va privilégier* ». Elle isola trois possibilités : intégration de la pêche dans le marché mondial au bénéfice des grands armements ; mise sous cloche « généraliste » des ressources par les grands groupes environnementalistes au dépend des communautés de pêche ; intégration de la pêche dans un développement régional.

Elle souligna le potentiel positif de cette intégration régionale de la pêche en méditerranée et le rôle des prud'homies dans l'usage intégré du littoral, tant avec les pêcheurs qu'avec le tourisme et les autres utilisateurs de la bande côtière.

En guise de conclusion, elle souligna le caractère exclusif des trois modes de développement cités. Réserver la mise en place de quotas pour les pêches industrielles du large et conserver la petite pêche côtière pour ses bénéfices socio-économiques locaux reviendrait à vouloir combiner deux modes de développement incompatibles. D'un point de vue environnemental et économique, la côte et le large sont indissociables.

Enfin, elle souligna l'importance de la structure financière de l'entreprise dans la différenciation entre pêche industrielle et pêche artisanale.

L'article « La pêche artisanale tributaire de nos choix de développement », à paraître dans **Samudra**, se trouve dans le dossier reçu par les participants.

La présentation suivante fut celle de **Menakhem Ben Yami**, intitulée « **Gestion dans la tourmente** ». Par manque de temps pour la traduction orale de l'exposé, l'essentiel de la présentation fut projeté à l'écran (slides disponibles sur http://www.comitedespeches-guilvinec.fr/IMG/pdf/MANAGEMENT_IN_TROUBLE1_Fr.pdf) en anglais et en français.

Le propos de Mr Ben-Yami fut centré autour du constat selon lequel une gestion des pêches s'avère inefficace si elle est perçue par les pêcheurs comme erronée ou fautive : « *La gestion de la pêche, au lieu d'être conçue avec la participation des pêcheurs, est essentiellement conçue à partir d'une approche "big brother"* ».

Menakhem Ben-Yami opposa ensuite deux systèmes de gestion des pêches : celui basé sur l'« output » et celui basé sur l'« input ». Selon lui, le premier (basé sur les quotas) favorise la concentration par les grands armements sans pour autant garantir la sauvegarde de la ressource, tandis que le second (basé sur les intrants) laisse une marge de manœuvre à la pêche artisanale.

Il mentionna à ce sujet les travaux d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'Economie, en précisant : « *De nombreuses pêcheries côtières ont été très bien gérées par les communautés locales qui contrôlent l'accès, les droits de pêche et les moyens, etc. Souvent, elles font mieux que l'Etat ou les systèmes privatisés* ».

Suite à cette présentation fut lancé un court débat.

Dominique X, guide-éducatrice en milieu marin filière pêche, souleva la question de la commercialisation : comment va se positionner le secteur des acheteurs et des revendeurs suite à des initiatives de pêche durables prises au niveau de la capture ?

Selon Mr Ben-Yami, les mareyeurs et revendeurs ne feront pas la différence entre les prises issues d'une gestion basée sur les intrants et celles issues d'une gestion basée sur la production. Le consommateur pourra probablement faire la différence en se référant à la labellisation, mais le marché n'en sera pas pour autant bouleversé.

Xoan Lopez manifesta ensuite son accord avec la plupart des arguments exposés par Menakhem Ben-Yami, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une gestion par jours de pêche et par zone.

Après un court intermède de présentation de la deuxième édition du festival « Pêcheurs du Monde » à Lorient, la dernière table-ronde fut lancée avec pour thème « **Pour une autre Politique Commune des Pêches** ». La table-ronde fut modérée par **Danièle Le Sauce**.

Alain Cadec, député européen et Vice-président de la Commission Pêche du Parlement européen, souligna le rôle essentiel que jouera le Parlement dans la nouvelle PCP, compte tenu du nouveau régime de codécision. Il fit part de son opposition au système des QIT et du débat lancé à ce sujet lors des assises de la pêche. Il mentionna l'échec islandais, ainsi que la nécessité de tirer des leçons des erreurs du passé. D'autre part, il se félicita de la victoire obtenue par Bruno Lemaire : le report des « mesures techniques ». Ce report permettra de rediscuter de ces mesures dans le cadre de la codécision. Il souligna la nécessité de territorialisation des politiques communautaires, dans le respect des particularités de chaque territoire. Il fit ensuite part de son engagement en tant que rapporteur au sein du Parlement au sujet des importations. Enfin, il souligna le besoin de dialogue et d'échange entre les acteurs du secteur.

Xoan Lopez, en réaction à l'annonce du blocage du règlement sur les « mesures techniques », fit part de son souhait d'entamer une nouvelle étape pour la pêche en Europe. Il souligna un apport positif de la PCP : celui d'avoir soulevé certains enjeux relatifs à la pêche traditionnelle par le biais des CCR. La création de groupes de travail sur la pêche artisanale et traditionnelle représente une opportunité pour ces sous-secteurs. Il insista sur la nécessité préalable d'un travail de définition de la pêche artisanale. Parmi les critères à utiliser, il souligna l'intérêt des caractéristiques culturelles et sociales régionales. Xoan Lopez considère qu'une gestion différenciée pour chaque groupe local est une condition de base nécessaire pour dessiner l'avenir des pêches et permettre l'application de mesures de gestion appropriées d'ici 2020.

André Le Berre, conscient des difficultés endurées par les pêcheurs pour être entendus au sein des instances européennes, accueillit positivement la venue d'Alain Cadec. Il fit part de son expérience des Quotas Individuels Administrés (QIA), qu'il considère comme un outil alternatif correct, réaliste et efficace. D'après lui, la vision négative véhiculée par la Commission européenne au sujet de la PCP n'est pas fondée : « *En Bretagne, la PCP n'a pas été un échec. Pendant ces dix dernières années d'existence, elle a évolué pratiquement tous les jours (...) Pourquoi déciderait-on de changer quelque chose qui de toute façon n'est pas fixé et évolue dans le temps ?* ». D'autre part, il critiqua le peu de représentation des professionnels de la pêche dans le cadre du Grenelle de la Mer, et marqua son intérêt pour les Assises de la Pêche comme véritable débat sur l'avenir du secteur. Enfin, il mentionna le manque de politique sociale de la PCP, dont il est question lors des réunions du CCR Nord-ouest (dont il est le Président), rappelant que l'article 117 du traité de Rome prévoyait une mise à niveau sociale par le haut.

Robert Bouguéon, Président du Comité Local des Pêches du Guilvinec, revint sur la nécessité d'écoute et de confiance entre pêcheurs, scientifiques et politiques. « *La mer n'appartient à personne. Pour moi c'est un grand gâteau qui doit être partagé à parts égales pour tous les pêcheurs, pour l'économie des régions et une vie équitable et sociale pour l'homme et bien sûr pour la femme. La mer et la terre, si biens gérées, doivent pouvoir faire vivre tout le monde* ».

Danièle Le Sauce conclut la table-ronde en revenant sur la nécessité d'éviter les conflits entre sous-secteurs industriel et artisanal : « *Il n'y a plus assez de temps pour les mécontentes* ».